



## Au sommaire de ce numéro

La ville, reflet du corps social (Michel Berger).....	2
Petit conte pour commencer l'année (Claire d'Aurélié) .....	4
Contre l'enfermement des familles et des jeunes majeurs étrangers (communiqué RESF).....	5
Nuit autour d'un feu de planches au bord du canal Saint Martin (Claire d'Aurélié) .....	5

36

## Contre les tabous indiscutés

Maurice Allais, prix d'économie de la Banque de Suède

Meilleurs  
Voeux  
pour

2010 !

Adressez-nous vos réactions, vos commentaires, vos analyses, vos questions, vos réponses, vos coups de cœur, vos coups de gueule.  
Sur ATTAC, sur l'actualité, sur une émission, un film, un livre.  
De trois lignes à une page.

N'attendez pas !

Le prochain numéro paraîtra début février.

Ce numéro vous a intéressé ? Pensez à ceux qui n'ont que la télé ou la radio pour s'informer.

Diffusez, par courriel ou sur papier...

Et n'attendez pas pour renouveler votre adhésion à ATTAC ... faites le dès maintenant, et incitez vos amis à adhérer.

La récente réunion du G20 a de nouveau proclamé sa dénonciation du « protectionnisme », dénonciation absurde à chaque fois qu'elle se voit exprimée sans nuance, comme cela vient d'être le cas. Nous sommes confrontés à ce que j'ai par le passé nommé "des tabous indiscutés dont les effets pervers se sont multipliés et renforcés au cours des années ». Car tout libéraliser, on vient de le vérifier, amène les pires désordres. Inversement, parmi les multiples vérités qui ne sont pas abordées se trouve le fondement réel de l'actuelle crise : l'organisation du commerce mondial, qu'il faut réformer profondément, et prioritairement à l'autre grande réforme également indispensable que sera celle du système bancaire.

Les grands dirigeants de la planète montrent une nouvelle fois leur ignorance de l'économie qui les conduit à confondre deux sortes de protectionnismes : il en existe certains de néfastes, tandis que d'autres sont entièrement justifiés. Dans la première catégorie se trouve le protectionnisme entre pays à salaires comparables, qui n'est pas souhaitable en général. Par contre, **le protectionnisme entre pays de niveaux de vie très différents est non seulement justifié, mais absolument nécessaire**. C'est en particulier le cas à propos de la Chine, avec laquelle il est fou d'avoir supprimé les protections douanières aux frontières. Mais c'est aussi vrai avec des pays plus proches, y compris au sein même de l'Europe. Il suffit au lecteur de s'interroger sur la manière éventuelle de lutter contre des coûts de fabrication cinq ou dix fois moindres - si ce n'est des écarts plus importants encore - pour constater que la concurrence n'est pas viable dans la grande majorité des cas. Particulièrement face à des concurrents indiens ou surtout chinois qui, outre leur très faible prix de main-d'œuvre, sont extrêmement compétents et entreprenants.

Mon analyse étant que **le chômage actuel est dû à cette libéralisation totale du commerce**, la voie prise par le G20 m'apparaît par conséquent nuisible. Elle va se révéler un facteur d'aggravation de la situation sociale. À ce titre, elle constitue une sottise majeure, à partir d'un contresens incroyable. Tout comme le fait d'attribuer la crise de 1929 à des causes protectionnistes constitue un contresens historique. Sa véritable origine se trouvait déjà dans le développement inconsidéré du crédit durant les années qui l'ont précédée. Au contraire, les mesures protectionnistes qui ont été prises, mais après l'arrivée de la crise, ont certainement pu contribuer à mieux la contrôler. Comme je l'ai précédemment indiqué, nous faisons face à une ignorance criminelle. Que le directeur général de l'Organisation mondiale du commerce, Pascal Lamy, ait déclaré : « Aujourd'hui, les leaders du G20 ont clairement indiqué ce qu'ils attendent du cycle de Doha : une conclusion en 2010 » et qu'il ait demandé une accélération de ce processus de libéralisation m'apparaît une méprise monumentale, je la qualifierais même de monstrueuse. Les échanges, contrairement à ce que pense Pascal Lamy, ne doivent pas être considérés comme un objectif en soi, ils ne sont qu'un moyen. Cet homme, qui était en poste à Bruxelles auparavant, commissaire européen au Commerce, ne comprend rien, rien, hélas ! Face à de tels entêtements suicidaires, ma proposition est la suivante : il faut de toute urgence délocaliser Pascal Lamy, un des facteurs majeurs de chômage !

Plus concrètement, les règles à dégager sont d'une simplicité folle : le chômage résulte des délocalisations elles-mêmes dues aux trop grandes différences de salaires... À partir de ce constat, ce qu'il faut entreprendre en devient tellement évident ! **Il est indispensable de rétablir une légitime protection**. Depuis plus de dix ans, j'ai proposé de recréer des ensembles régionaux plus homogènes, unissant plusieurs pays lorsque ceux-ci présentent de mêmes conditions de revenus, et de mêmes conditions sociales. Chacune de ces « organisations régionales » serait autorisée à se protéger de manière raisonnable contre les écarts de coûts de production assurant des avantages indus à certains pays concurrents, tout en maintenant simultanément en interne, au sein de sa zone, les conditions d'une saine et réelle concurrence entre ses membres associés.

**Ma position et le système que je préconise ne constitueraient pas une atteinte aux pays en développement**. Actuellement, les grandes entreprises les utilisent pour leurs bas coûts, mais elles partiront si les salaires y augmentaient trop. Ces pays ont intérêt à adopter mon principe et à s'unir à leurs voisins dotés de niveaux de vie semblables, pour développer à leur tour ensemble un marché interne suffisamment vaste pour soutenir leur production, mais suffisamment équilibré aussi pour que la concurrence interne ne repose pas uniquement sur le maintien de salaires bas. Cela pourrait concerner par exemple plusieurs pays de l'est de l'Union européenne, qui ont été intégrés sans réflexion ni délais préalables suffisants, mais aussi ceux d'Afrique ou d'Amérique latine.

**L'absence d'une telle protection apportera la destruction de toute l'activité de chaque pays ayant des revenus plus élevés, c'est-à-dire de toutes les industries de l'Europe de l'Ouest et celles des pays développés**. Car il est évident qu'avec le point de vue doctrinaire du G20, toute l'industrie française finira par partir à l'extérieur. Il m'apparaît scandaleux que des entreprises ferment des sites rentables en France ou licencient, tandis qu'elles en ouvrent dans les zones à moindres coûts, comme cela a été le cas dans le secteur des pneumatiques pour automobiles, avec les annonces faites depuis le printemps par Continental et par Michelin. Si aucune limite n'est posée, ce qui va arriver peut d'ores et déjà être annoncé aux Français : une augmentation de la destruction d'emplois, une croissance dramatique du chômage non seulement dans l'industrie, mais tout autant dans l'agriculture et les services. (...)

Pour ma part, j'ai combattu les délocalisations dans mes dernières publications . On connaît donc un peu mon message. Alors que les fondateurs du marché commun européen à six avaient prévu des délais de plusieurs années avant de libéraliser les échanges avec les nouveaux membres accueillis en 1986, nous avons ensuite, ouvert l'Europe sans aucune précaution et sans laisser de protection extérieure face à la concurrence de pays dotés de coûts salariaux si faibles que s'en défendre devenait illusoire. Certains de nos dirigeants, après cela, viennent s'étonner des conséquences !

(extrait d'un article de Marianne, 5 décembre 2009)

La politique de la ville fait régulièrement l'objet de grandes envolées, consultation d'architectes médiatiques, lancement d'études, « Banlieue 89 », « Grand Paris », etc..., qui tombent quelques mois plus tard dans un oubli à peu près total, sans avoir résolu les vraies difficultés de nos villes. Si les politiques et les urbanistes ont un rôle dans l'organisation et le développement des villes, ce rôle est limité par notre dépendance à un modèle social et économique dominant. Je tenterai ici de montrer que les disfonctionnements que l'on vit quotidiennement dans notre vie urbaine sont l'image de ceux du système libéral qui nous est imposé. La ville n'est que le reflet du corps social, et il est un peu vain de vouloir changer la société en changeant la ville.

### **L'urbanisation dans le monde et en France**

L'expansion urbaine est générale. La moitié de la population mondiale habite en ville et cette proportion s'élève à 80% dans les pays développés. Les villes concentrent la grande majorité des pouvoirs économiques : le PIB de la seule ville de Tokyo (pour environ 35 millions d'habitants) est équivalent à celui de la France entière, celui de New-York à celui de la Chine et celui de Paris à celui de l'Inde. Ce qui montre à la fois l'importance capitale des villes dans le monde moderne, leur dépendance à l'égard du système économique dominant et les disparités considérables entre les pays dits développés et les pays émergents.

En France, la population urbaine a absorbé depuis le milieu du XXe siècle la totalité de la croissance démographique. Elle est passée en cinquante ans de 40 à 60 millions d'habitants, et si la population rurale est à peu près restée stable, les 20 millions supplémentaires se sont tous répartis dans **les villes**. Celles-ci sont donc en majeure partie de construction récente, et elles **matérialisent dans l'espace tous les disfonctionnements de notre vie sociale, et en particulier les inégalités**.

Situation que l'on retrouve dans les pays émergents, où les distorsions sont flagrantes entre les plus riches qui vivent dans des quartiers relativement bien équipés et les pauvres dans des bidonvilles. Ceux-ci occupent dans ces pays la plus grande partie du territoire urbain.

Dans les pays développés cette situation n'est pas nouvelle, mais elle a explosé à l'époque industrielle avec le développement du salariat. À Paris, la riche bourgeoisie s'est installée dans les quartiers centraux, en particulier dans les quartiers neufs haussmanniens, et la population ouvrière dans les banlieues industrielles.

Cette **ségrégation** s'est poursuivie de nos jours, sous une forme un peu différente, la désindustrialisation progressive des banlieues a permis de récupérer des terrains au bénéfice des classes moyennes, les plus favorisées restant dans les centres. De même la désaffectation pour l'habitat collectif médiocre des années 70 a généré une demande massive d'habitat individuel modeste répandu sans mesure autour des villes.

**La mixité sociale est une ambition généreuse** souvent mise en avant par les politiques et les urbanistes, mais elle est **toujours déjouée par le jeu du marché** (celui des valeurs foncières), **mais aussi par les pratiques** (la répugnance des classes favorisées à côtoyer les moins aisées, mais aussi les enjeux électoraux qui conduisent les élus locaux à favoriser tel ou tel type d'électeurs).

La volonté de répartir l'habitat dit « social » sur toutes les communes, et en particulier sur les plus aisées s'explique, mais elle se heurte à de nombreuses réalités. En particulier la difficulté de faire un choix parmi les demandeurs de logements sociaux dans les communes les plus favorisées, alors que dans celles-ci plus qu'ailleurs, la demande excède largement l'offre.

On peut aussi se demander si l'habitat social n'est pas une réponse au scandale d'une société de plus en plus inégalitaire. On traite ainsi les effets et non les causes. Dans une société idéale, le logement social devrait être inutile. Réclamer la mixité sociale revient dans un certain sens à accepter les inégalités. On se heurte à l'éternel conflit entre les besoins à court terme, évidemment à satisfaire, mais dont le traitement retarde parfois les transformations nécessaires du long terme.

L'uniformité de l'habitat social a aussi été trop longtemps une marque sinon infamante, au moins dévalorisante par le déni d'un droit trop négligé et qui fait cependant partie de la liberté des individus : le droit à la différence. Uniformité désenchantée qui touche aussi les classes moyennes, soumises à la pression des promoteurs, victime d'un bombardement publicitaire qui n'a d'autre but que d'unifier les comportements.

### **Les corrélations entre la ville et la société**

On observe dans l'histoire des villes un certain nombre d'invariants, comme la présence partout et à toutes les époques, à la fois d'espaces collectifs accessibles à tous, et d'espaces privés dans lesquels chacun peut revendiquer une certaine liberté. La ville est l'expression spatiale d'une vie sociale à la fois collective et individuelle.

Elle est une dialectique entre **l'espace public** constitué de rues, de places, d'équipements publics, lieux d'élection des relations sociales, et **l'espace individuel**, celui de l'habitat ou du travail. Cette dialectique est gérée par la loi qui trouve dans la ville une de ses manifestations les plus universelle.

Dans nos sociétés complexes, cette distinction entre espaces privés et publics n'est plus aussi tranchée. Des **espaces semi-publics** sont apparus, correspondant au rôle croissant des intermédiaires dominants de la sphère économique: promoteurs, sociétés de construction, grande distribution commerciale. Ils se matérialisent dans les copropriétés, les lotissements, les centres commerciaux. Ces espaces semi-publics, de statut privé mais de fréquentation publique, vont de pair avec la **privatisation progressive des services publics** dont ils sont le reflet...

Dans la ville cet abandon progressif des espaces publics s'accompagne d'une spécialisation outrancière de ceux qui demeurent, pour l'essentiel limités à un usage appauvri et strictement monofonctionnel : celui de la **voiture**.

Dans la sphère commerciale, les distributeurs se sont imposés entre les producteurs et les consommateurs. Situation qui a pour corollaire dans la ville l'expansion exacerbée des **grandes surfaces de distribution**.

Dans la sphère économique c'est l'accroissement du rôle des agents financiers, banques, spéculateurs, fonds de pension, etc... Dans la ville c'est la mainmise des promoteurs, des agents immobiliers, des grandes entreprises monopolistiques à la source des nouveaux **lotissements** ou des **grands ensembles immobiliers**.

Les plans d'urbanisme ne définissent plus les mêmes objets. Autrefois on dessinait des espaces de relations, avenues, places, perspectives urbaines. Aujourd'hui ce sont des périmètres d'opérations immobilières correspondant à l'influence croissante des intermédiaires urbains.

**La ville est devenue une accumulation d'objets, mis seulement en relation les uns avec les autres par des réseaux routiers, au prix d'une dégradation des rapports sociaux, autrefois apanages de la vie urbaine.**

Cette séparation des fonctions urbaines a été théorisée par toute une école d'urbanistes dans la mouvance de Le Corbusier. École qui a fait florès au milieu du XX<sup>ème</sup> siècle. La Charte d'Athènes résumait les actions humaines à quelques archétypes très simplistes : « habiter, travailler, se récréer et se déplacer ». Théorie qui a justifié l'urbanisme du zonage, dans lequel s'est engouffrée notre économie : le zonage simplifiait le rôle des promoteurs, n'obligeait pas à s'occuper des nuisances industrielles, satisfaisait le lobby automobile à la source de la croissance économique de la fin du XX<sup>ème</sup> siècle.

La substitution des formes nouvelles d'urbanisme à celle des villes anciennes a donné lieu à des projets souvent irréalistes, parce que trop ignorant des possibilités économiques et oubliant de la valeur symbolique des villes anciennes. Cette substitution a toutefois été effective dans les quartiers nouveaux parce qu'elle représentait une adéquation entre la sphère économique et ces nouvelles formes urbaines.

Il y eut bien sûr des **tentatives pour échapper à la pression du zonage et à la dévaluation des espaces publics**.

Ce fut le cas par exemple des villes nouvelles de la région parisienne. On y avait tenté une mixité sociale et fonctionnelle, et un traitement des espaces publics non dévolus à la seule automobile. Avec en prime l'accent mis sur la facilité des dessertes en transports en commun.

Mais ces tentatives se sont heurtées à plusieurs **difficultés** : celle de faire venir des activités dans des espaces inachevés ; la différence de mobilité entre l'habitat et l'activité. **L'objectif qui consistait à équilibrer les emplois et les logements afin de réduire les migrations domicile-travail s'est vite révélé impossible à atteindre**. Les actifs dans le système économique qui est le nôtre se trouvant contraints de changer beaucoup plus fréquemment d'emploi que de logement, les migrations alternantes sont vite devenues la règle. On peut noter à cet égard la contradiction du discours politique qui clame la nécessité de la mobilité du travail tout en favorisant la propriété individuelle et donc la pérennité du lieu d'habitat

La loi SRU, avec l'obligation de répartir l'habitat social sur toutes les communes, traduit la même volonté de mixité, mais elle se révèle difficile à respecter, car elle ne tient pas compte de la disparité des valeurs foncières, et de la difficulté pour les communes les plus denses de trouver des terrains libres. Comme on l'a signalé ci-dessus, elle s'attaque aux effets des inégalités sociales et non à leurs causes.

### **La ville dans la crise**

La ville moderne issue de l'ère libérale est **totalelement inadaptée à un monde obligé de réduire sa consommation énergétique**.

Ceci pour plusieurs raisons bien connues :

- La diffusion, dans la périphérie des villes, de lotissements individuels **interdit toutes les dessertes en transports en commun** au profit de l'automobile beaucoup plus consommatrice d'énergie. Cette diffusion se traduit par la très faible densité des extensions du XX<sup>ème</sup> siècle par rapport à celle des villes anciennes. À titre d'exemple, **la densité de la ville de Paris intramuros s'élève à 20.000 hab/km<sup>2</sup> (2.150.000 habitants sur 105 km<sup>2</sup>)**. Pour le reste de l'agglomération dont l'essentiel est de construction récente, **elle ne dépasse pas 1600 hab/Km<sup>2</sup> (9.800.000 habitants sur 6100 Km<sup>2</sup>)**. Soit un facteur de 1 à 12 !

- **L'habitat dispersé est difficile à isoler thermiquement**, en raison des surfaces d'échange beaucoup plus importantes avec le milieu extérieur.

- **Le mode de distribution commerciale** répandu dans les 30 dernières années, fondé sur la fréquentation exclusivement automobile d'équipements de plus en plus gigantesque **est dispendieux en énergie**. (Pour 200 ménages, à raison d'un panier de 30 Kg par unité, la consommation énergétique s'élève à 4KEP (*Kilo-Equivalent-Pétrole*) en magasin de proximité, 19KEP en livraison à domicile et 251 KEP dans les grandes surfaces périphériques. Soit un facteur multiplicateur de plus de 60 fois.-

Mais **la sphère économique et libérale est plus rapide à réagir que la sphère politique**. Exemples : les promoteurs de surfaces de bureau anticipent l'évolution des localisations d'activités en s'installant de plus en plus en périphérie autour des stations de transports en commun ; les grands groupes de distribution commencent à se replier dans les centres villes dans des surfaces commerciales plus réduites et plus accessibles à une fréquentation piétonnière.

### **Que faire ?**

Tenter d'agir sur la forme de la ville n'est pas totalement inutile, mais cela restera vain si les opérateurs privés continuent de s'approprier les territoires urbains alors que la puissance publique abandonne ses responsabilités et se borne à quelques arbitrages sans portée véritable. Dans la dialectique évoquée ci-dessus entre **espaces publics** et propriétés privées, les premiers sont des **biens communs** dont l'usage doit être garanti à tous. Cela signifie en particulier que le secteur public, Etat et surtout collectivités locales reprennent un pouvoir sur la propriété foncière. Comme les dernières décennies ont été

marquées par une explosion de la spéculation financière, il en a été de même pour la **spéculation foncière**. Si la première est une source d'enrichissement sans cause, le système foncier ne lui cède en rien. Comment justifier qu'un propriétaire voit la valeur de son bien doubler ou tripler, simplement parce que la collectivité installe une ligne de transport en commun à proximité, ou crée des équipements publics de qualité ?

Il faut donc remettre en vigueur les outils fonciers dont la législation française dispose. A la fois pour créer de nouveaux espaces et équipements publics, et pour s'atteler avec vigueur à la résorption de la spéculation foncière et à la récupération progressive des espaces dilapidés par la dispersion de l'habitat individuel.

Il faut en effet **redensifier la ville**. (Actuellement pour la région parisienne, la distance moyenne entre le centre et la périphérie est de 40 km. En quadruplant la densité, on divise la surface par 4, et on réduit cette distance par 2, au bénéfice de desserte en transport en moyenne deux fois moins longue. De plus, l'aménagement des réseaux urbains serait beaucoup moins coûteux.

Mais **la densification ne se traduirait pas forcément sous forme de tours**. Même l'habitat individuel permettrait d'y parvenir. Le débat entre tours et immeubles bas est un faux débat si on le relie à la densité urbaine. Il s'agit de mesure d'art urbain plus que de politique. La tour est avant tout un élément symbolique destiné à montrer la puissance de son propriétaire. Ce n'est pas nouveau, mais de San Geminiano à Manhattan les motivations sont sensiblement les mêmes : témoigner de la force militaire ou de la vigueur économique. Après tout la tour de Babel n'a pas été autre chose qu'un défi lancé au ciel !

Une récupération des terrains actuellement dilapidés permettrait de **réintroduire une agriculture de proximité**. Voire même une **réindustrialisation** que le coût croissant des transports de biens, lié au coût tout aussi croissant de la main d'œuvre des pays émergents, risque de rendre indispensable.

La redensification ne suffira pas, il faut remettre en cause toutes les structures de production, et en particulier nos rapports au travail. **Retrouver une stabilité des emplois pour la rendre comparable à celle des logements**. En même temps introduire de nouvelles formes d'exercice pour des emplois de plus en plus tertiariés, fondés davantage sur des transferts d'informations que sur des échanges matériels.

Ces nouvelles formes sont compatibles avec le **télétravail** ou l'usage d'**hôtels d'entreprises** répartis dans le milieu résidentiel.

Avant de penser à réformer la ville il faut donc revoir en profondeur tout notre système social et économique, car parmi d'autres dégâts, le système libéral a tué la ville, et elle ne ressuscitera pas sous son règne.

### **Comment le faire ?**

Il faut une volonté politique forte. Et surtout des **outils d'aménagement** qu'il faut remettre en marche. Certains ont en effet existé au moment des grandes crises du logement des années d'après-guerre. Ce fut le cas par exemple des filiales de la Caisse des Dépôts et Consignation qui existent toujours mais sont de plus en plus soumises aux exigences du marché.

Or le marché concurrentiel et le souci de rentabilité à court terme ne peuvent qu'exacerber la spéculation foncière, et donc pénaliser toutes les formes publiques d'aménagement urbain.

Enfin il faudra mieux utiliser les outils fonciers qui existent mais qui sont de plus en plus négligés. C'est le cas des **procédures d'aménagement différé** ou du **droit de préemption urbain**.

Ce dernier, trop peu utilisé, permet à la fois de maîtriser bien mieux la spéculation foncière ; de faire bénéficier la collectivité de surfaces construites qui pourraient être utilisées au bénéfice de tous ; de mettre en place des aménagements nouveaux.

Un **financement mis entre les mains d'un outil public** permettrait de gérer plus facilement le réinvestissement par la collectivité des espaces publics qui font partie de notre bien commun. Des outils de ce type existent déjà, comme en région parisienne l'Agence Foncière et Technique, ou d'une manière plus générale la Caisse des Dépôts et Consignation, demeurée encore une banque publique. Mais leurs moyens et leurs objectifs sont trop limités.

**La remise en valeur de la ville ne peut s'accomplir sans une reprise en main du système foncier, lui-même dépendant des moyens de financement public. Il ne s'agit pas nécessairement d'une augmentation de la fiscalité, mais d'une intervention volontaire sur le système financier et bancaire.** La crise économique aurait pu en être une occasion, malheureusement perdue

Cette intervention volontaire pourrait être une des revendications d'ATTAC.

---

### **Petit conte pour commencer l'année.**

*Claire d'Aurélié*

Un jeune tibétain est parti sac au dos pour aller loin, très loin de chez lui, acheter un cheval. Certains jours il parcourt jusqu'à 40 km ; sur des sentiers caillouteux, en courant. Le voyage est long. Le retour le sera plus encore. Il lui faut s'habituer à la jument, habituer la bête à l'altitude et aux passages difficiles. Au cours de son voyage, il ne parviendra pas à trouver du travail, comme il l'espérait, afin de rembourser le cousin qui lui a avancé l'argent de l'achat de sa jument. Mais ce qui le désole c'est qu'il n'a pu être utile à personne !

Peu avant de rejoindre son village, il croise un homme qui peine à marcher ; l'aide à se hisser sur la jument et le mène jusqu'à son but. Cette fois, il rentre content.



## Contre l'enfermement des familles et des jeunes majeurs étrangers *Communiqué RESF*

Malgré la volonté du gouvernement de museler la Cimade dans les CRA, RESF continuera à lutter contre l'enfermement des familles et des jeunes majeurs étrangers

**Depuis 1984, la Cimade est la seule ONG présente dans les prisons pour étrangers** que le gouvernement dissimule sous le nom de centres de rétention administrative (CRA). Elle défend quotidiennement l'accès à ce qui reste de droits aux étrangers en situation irrégulière, les assistant pour préparer leur défense devant les différentes juridictions auxquelles ils ont recours ou devant lesquelles ils doivent être présentés. Sur décision de juges, cette défense aboutit à la libération d'un certain nombre de personnes. Trop, d'après le gouvernement. Qui vient de prouver à quel point il tient dans le plus profond mépris les notions les plus élémentaires du droit en expulsant, sans avoir obtenu de laissez passer de leur pays, neuf afghans le 9 décembre dernier.

**La Cimade témoigne chaque année** dans un rapport de la situation dans ces prisons pour étrangers. Ce faisant la Cimade dérange et **le gouvernement veut la faire taire**. C'est ainsi que le 29 décembre, continuant l'œuvre de musellement gouvernemental, le préfet des Pyrénées Atlantiques a interdit l'accès du CRA d'Hendaye à Patrick Peugeot, président de la Cimade. Usant d'un artifice et prenant prétexte de la loi sur les marchés publics et la mise en concurrence, le gouvernement a obtenu que la Cimade ne soit plus présente, à partir du 1er janvier, que dans quelques centres. En opérant un tel morcellement géographique, cette réforme veut empêcher la société civile d'avoir une vision globale de la politique d'enfermement des étrangers et de demander des comptes à l'Etat sur les conditions trop souvent honteuses dans lesquelles des êtres humains sont parqués.

Le gouvernement cherche clairement à remplir les **objectifs de quotas d'expulsions** qui lui ont été assignés par Nicolas Sarkozy, en expulsant vite en catimini, y compris dans des pays en guerre où la sécurité des expulsés n'est pas assurée, et si possible sans que les tribunaux interviennent et aient la possibilité de dire le droit et de le faire respecter. En imposant un renouvellement annuel des contrats des ONG intervenant dans les centres de rétention, il les met en concurrence et se donne les moyens de sélectionner les plus obéissantes. Les ONG qui entreront le 1er janvier 2010 dans les CRA doivent savoir qu'elles prennent une très lourde responsabilité. Sarkozy rêve de démanteler la défense des étrangers et de transformer les CRA en de véritables camps de rétention de plusieurs centaines de places où **les étrangers sans papiers pourraient être enfermés sans jugement pendant des mois** (18 mois selon une directive européenne voulue par la France), comme cela se pratique déjà dans plusieurs pays européens.

Désormais, toute la question est de savoir si les ONG qui pénétreront dans les centres de rétention vont accompagner cette évolution ou la combattre. En répondant à l'appel d'offres du gouvernement, elles sont également devenues comptables aux yeux des citoyens et de l'opinion internationale de ce que vont devenir les CRA. Leurs dirigeants aussi.

**RESF déclare qu'il sera particulièrement attentif à l'application stricte du droit** pour tous les cas portés à sa connaissance, dans l'ensemble des CRA, et quelle que soit l'association présente. RESF réaffirme avec force qu'il refuse l'enfermement des étrangers pour des raisons administratives. RESF continuera à faire largement connaître et à informer de ce qui se passe habituellement hors de la vue de l'opinion publique, il continuera à dénoncer l'enfermement et la privation de liberté de tout mineur et de ses parents, la casse et le démantèlement des familles par l'expulsion d'un père ou d'une mère, la destruction de l'espoir lors de l'expulsion d'un jeune scolarisé au prétexte qu'il est devenu majeur. **RESF** continuera à dénoncer une politique du chiffre de plus en plus ouvertement pratiquée dans des buts électoralistes et xénophobes et **appelle toutes les consciences et tous les citoyens à refuser toute instrumentalisation des étrangers.**

31 décembre 2009

---

## Nuit autour d'un feu de planches au bord du canal Saint-Martin *Claire d'Aurélié*

Pour les Parisiens : Quai de Valmy et Quai de Jemmapes ; entre le métro Jaurès et la rue Louis Blanc, sur le quai, sous les deux ponts. Square Villemin aussi, vers la Gare de l'Est.

21 décembre 2009. 17h30, il fait déjà nuit... et froid. Une très fine pluie tombe sur le canal, sur le quai et sur les têtes ! Une soixantaine d'hommes, assez jeunes, rassemblés autour d'un feu de planches, bois abandonnés. Les mains se tendent pour s'y réchauffer. Ce sont des Afghans. L'amie qui m'a demandé de venir n'est pas encore là ; quelques Parisiens se parlent. Je me sens un peu ridicule avec mon sac de grands pulls, gants et les plaques de chocolat dans mon sac. Comment faire pour juste partager en voisine, ne pas être la dame qui... Un jeune homme s'approche – Bonjour... Bonjour, You speak english ? Yes, How old are you ? 14 ans ... Depuis quand... Un échange simple se fait. 14 ans ! Je lui donne une plaque de chocolat et une à son voisin. Sourires. Premier geste, il ouvre le papier, offre à un voisin. Je donne les autres plaques. On parle un peu. Réfugiés politique ?... Oui, non, refusés...

L'amie arrive, puis Sonia Kronlund (réalisatrice-reporter de l'émission "Les pieds sur terre" - France-Culture - dont un reportage est passé ce jeudi 17 déc.). Sonia, à l'aise parmi eux, veut refermer le blouson d'un des jeunes. Il montre que la fermeture est cassée. Je sors timidement un gros pull... Il fait froid...il le prend simplement, sourit et revient avec un autre garçon, mon frère ; je donne un deuxième pull. On parle un peu, ce geste ne change rien entre nous. Ça va ! Puis je repère ceux qui ont un pull mince, le cou au vent. Je propose les écharpes, je dis : c'est chaud ! L'un d'eux prend une écharpe noire en cachemire, s'enveloppe cou et oreilles, il ressent la douceur ; s'en va avec un sourire. Je ne me souviens plus de son visage mais du geste vif et content ; de cette douceur sur lui. C'est tout simple. On est pareils. Ce cercle de visages, de silhouettes assises, debout, autour de la chaleur et de la lumière du feu : partout dans le monde. Atiq Rahimi, prix Goncourt 2008, leur parle. Il est Afghan. Réfugié politique arrivé en France, où il a fait ses études, en 1985. Ses premiers livres sont traduits du persan. Cinéaste, écrivain il a, à présent, la double nationalité.

19h30 : Avec lui, Sonia Kronlund, Sandrine Macé –Emmaüs – Clémentine, quelques associatifs, des voisins, on se retrouve dans un café. Que faire, comment, les aider, ne pas leur porter tort... Ils sont 150 dont de nombreux mineurs venus avec frères ou oncles. Le plus jeune : 10 ans ! Un toit, le sac de couchage sous les ponts...  
 Emmaüs porte des repas chaque jour. Je donnerai des nouvelles, en attendant vous pouvez aller les voir. Ils sont accueillants. Square Villemin et... (voir plus haut). Les rencontrer, les aider.

Contacteur Sandrine Macé chargée de mission humanitaire afghane pour Emmaüs\* et passe un temps immense avec eux, chaque jour. [sandrinemace1@hotmail.fr](mailto:sandrinemace1@hotmail.fr) Contacteur Véronique Loeillot – assistante du directeur de M.S.F. : Elle distribue des sacs de survie, vêtements chauds pour hommes, duvets. A besoin d'en recevoir... [veronique.loeillot@paris.msf.org](mailto:veronique.loeillot@paris.msf.org) Donner des cours de Français, contact : Christian Robin [christianrobin@wanadoo.fr](mailto:christianrobin@wanadoo.fr)

\* : pour des dons : Emmaüs mission afghane - 01 55 56 37 25 – 32, rue des Bourdonnais 75001 Paris.

## Agenda

- 20 janvier**      **Colombes**      **Les nanotechnologies**  
 Contact : Attac Colombes : Bernard Kervella : 01 47 81 11 55 [kbervella@orange.fr](mailto:kbervella@orange.fr)
- 22 janvier**      **Clamart**      **Solidarité et justice sociale dans le prix de l'eau, soirée-débat avec Jean-Claude Oliva**  
 (Coordination Eau Ile-de-France) et **Jacques Perreux** (vice-président du Conseil Général du 94).  
  
**20 h 30 Salle Bleue de la Maison des sports, Place Hunebelle**  
 Un an après la décision de confier à nouveau la distribution de l'eau en Ile-de-France à une entreprise multinationale et avant la finalisation du contrat, nous discuterons de son tarif  
 plus d'information : <http://attac92clamart.free.fr/autre/spip.php?article286>
- 22 décembre**      **Paris Xème**      **Mardi de 4D, « De retour de Copenhague »**  
**17h30, a la mairie du 10e arrondissement**  
 Ce Mardi de 4D sera co-organisé avec le Réseau Action Climat, le CRID et Coordination Sud.  
[http://www.association4d.org/article.php3?id\\_article=3](http://www.association4d.org/article.php3?id_article=3)

## Organisation d'ATTAC 92

**Siège social:** 6, rue Ledru Rollin 92150 Suresnes. [attac92@attac.org](mailto:attac92@attac.org)

**Site internet:** <http://www.local.attac.org/attac92> (Jean-Louis Montel)

Président d'ATTAC 92 :	Eric Colas	<a href="mailto:president.attac92@attac.org">president.attac92@attac.org</a>
Secrétaire :	Michel Fenayon	<a href="mailto:secretaire.attac92@attac.org">secretaire.attac92@attac.org</a>
Vice-secrétaire :	Sophie Maloberti	
Trésorier :	Hubert Guérinet	
CNCL Attac Ile-de-France :	Cécile Ganeval	
Groupe communication :	Hubert Guérinet, Christian Hamon, Cyril Pocréaux	
Fichier :	Nicolas Lasman	
Correspondant Electronique Local	Jean-Paul Allétru	

### Groupes de proximité :

<i>Bagneux</i> : Daniel Monteux	<i>Asnières</i> : Guy Rodary	<i>Clamart</i> : Eric Colas	<i>Antony</i> : Cécile Ganeval; François Tonnerieux
<i>Colombes</i> : Bernard Kervella	<i>Fontenay</i> : Hélène Hérin	<i>Rueil-Malmaison</i> : Cyril Pocréaux	
<i>Clichy</i> : Jean Quebre	<i>Courbevoie</i> : Annie Reynaud	<i>Montrouge</i> : Jean-Paul Allétru; Catherine Sindicas ; Jean-Jacques Langlois	

## Bulletin d'adhésion 2010

NOM (en capitales) : .....PRENOM : ..... Homme / Femme (rayer la mention inutile)

Date de naissance : .....Profession : .....

Adresse : .....Code postal : .....Ville : .....Pays : ..... Téléphone fixe : .....  
 ..... Mobile : .....

Adresse électronique (pour recevoir les informations d'Attac) : .....

**J'adhère à l'association Attac et verse pour l'année civile 2010 la somme (comportant l'abonnement de 10 € à Lignes d'Attac) de : cochez le montant choisi, en fonction de votre tranche de revenu mensuel (si vous ne souhaitez pas recevoir Ligne d'ATTAC, précisez le et retirez 10 €) :**

tranches de revenu mensuel	de 0 à 450 € : 13 €	de 450 à 900 € : 21 €	de 900 à 200 € : 35 €	de 1 200 à 1 600 € : 48 €
	de 1 600 à 2 300 € : 65 €		de 2 300 à 3 000 € : 84 €	de 3 000 à 4 000 € : 120 €
	au-delà de 4 000 € : 160 €			

Il m'est possible d'apporter un soutien complémentaire à l'association. je procède à un apport supplémentaire de .....

J'effectue le règlement (rayer la mention inutile) : par chèque bancaire ou postal  
 par carte bancaire n° :

3 derniers chiffres :      date d'expiration :  
 signature :

A adresser par courrier à ATTAC, Service adhésions, 60732 Sainte Geneviève cedex - France

Les informations recueillies sont nécessaires à votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez vous adresser au siège d'Attac France.